

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 26 OCTOBRE 2012****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoint ; M. REHEL, M. BREGAINT, Mme LUGAND, Mme DESBLES, Mme MORADEL, M. CHALIGNE, Mme JOUQUAN, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme BEAUCHER (représentée par M. MERCIER), Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), Mme CORTYL (représentée par Mme LUGAND), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), Mme DUTERTRE (représentée par Mme JOUQUAN), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE), M. FRAIN (représenté par Mme FRAIN).

**Absents excusés :** M. POULAIN et M. ROTA.

---

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 28 septembre 2012 :  
Ledit P.V est adopté par 22 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).

M. le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance d'une question diverse complémentaire :

- Action culturelle : projet de « promenades augmentées » - demande de financement LEADER.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente à l'Assemblée Arnaud BERTEL, nouveau Directeur du Centre de loisirs, qui intervient également sur l'accompagnement scolaire en soirée à l'école élémentaire publique. Arnaud BERTEL remplace Michèle RIVIERE qui vient de faire valoir ses droits à la retraite.

**1. Aide à l'encadrement des associations sportives : reconduction du dispositif pour l'année 2012/2013 et répartition de l'enveloppe financière.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'octroyer les aides financières suivantes au titre du soutien à l'encadrement des clubs sportifs pour l'année 2012/2013 :
- |  |          |
|--|----------|
| - E.S.D                                | 12 750 € |
| - Basket Club                          | 2 795 €  |
| - Hand Ball Club                       | 5 515 €  |
| - Judo Club                            | 4 710 €  |
| - Roller Club                          | 4 653 €  |
| - Petits Dragons (karaté)              | 3 332 €  |
| - Tennis Club Dolois                   | 2 604 €  |
| - Dol Natation                         | 854 €    |
| - J.A Saint Malo - section escrime Dol | 1 187 €  |
- **précise** que les aides ne seront versées qu'au vu de justificatifs de dépenses (factures de prestations ou bulletins de salaire).
- **dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général.

## 2. Noël des écoles élémentaires : participation financière de la Ville.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'allouer la subvention suivante aux écoles élémentaires pour le financement de l'animation de Noël :
  - école Louise MICHEL : 1,50 € x 214 élèves = 321,00 €
  - école Notre Dame : 1,50 € x 246 élèves = 369,00 €
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du budget général 2012.

## 3. Ecole Notre Dame : subvention à caractère social - garderie et études surveillées.

Le Conseil Municipal :

- **décide** d'allouer à l'Ecole Notre Dame pour l'exercice 2012 la somme de 6 086 € au titre de la prise en charge du coût des études surveillées et de garderie.  
*Résultat du vote : 22 voix pour ; 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et V. Frain).*
- **dit** que les versements seront effectués déduction faite de la somme allouée lors de la séance de mars 2012 (reste dû : 2 555 €).

## 4. Assainissement : recherche de micropolluants - engagement du dispositif et demande de financement.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de solliciter la subvention susceptible d'être accordée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la campagne initiale de recherche de micropolluants à exécuter dans les rejets de la station d'épuration des eaux usées de Dol, en conséquence de transmettre à l'Agence de l'Eau le dossier de financement correspondant.

## 5. Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n° 10.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à Mme Corinne VAUDRY, domiciliée 15B rue du Mont Saint Michel à Betton (35830), le lot n° 10 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 527 m<sup>2</sup>, au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m<sup>2</sup>).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

## 6. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la création au tableau des effectifs du personnel communal de 2 postes d'Adjoint d'animation : 1 poste à temps complet et 1 poste à 30/35<sup>ème</sup>.

## 7. Accueil d'un jeune en service civique au sein du Service Education / Jeunesse : demande d'agrément.

Le Conseil Municipal :

- **VU** la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
- **VU** le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,
- **décide** à l'unanimité de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.
- **autorise** M. le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale chargée de la Cohésion Sociale.
- **autorise** M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.
- **autorise** M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

## 8. Informations sur les Marchés A procédure Adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations suivantes :

- Réfection d'un chéneau de la salle COSEC bleue :  
(travaux prévus au B.P 2012)

C'est la proposition de l'entreprise Diagnostic Couverture 35 qui a été retenue pour un montant total de 8 401,22 € H.T (10 047,86 € T.T.C).

- Eclairage des passages piétons du boulevard Deminiac :  
C'est la proposition de la société ALLEZ & Cie de Saint Malo qui a été retenue :
  - Passage piéton au niveau de la ruelle des Robinets :
    - Montant H.T : 7 445,00 €
    - Montant T.T.C : 8 904,22 €
  - Passage piéton au niveau de la rue de Chateaubriand / rue Pierre Flaux :
    - Montant H.T : 7 261,00 €
    - Montant T.T.C : 8 684,16 €
- Lutte contre les légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire des E.R.P communaux :  
C'est la proposition du Laboratoire MICROSEPT - Le Lion d'Angers (49) qui est retenue pour un montant de 2 220,50 € H.T soit 2 655,72 € T.T.C.

#### **Question diverse complémentaire :**

##### **➤ Action culturelle : projet de « promenades augmentées » - demande de financement LEADER.**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'engager le projet de réalisation d'une application par téléphones mobiles et tablettes numériques ayant pour objet d'offrir à la population doloise sous la forme de promenades augmentées, une découverte du patrimoine culturel et naturel de la Ville.
- **sollicite** auprès du Pays de Saint Malo les aides financières susceptibles d'être octroyées par le programme LEADER sur la thématique « services aux familles ».

Pour affichage le 30 octobre 2012.

*Le Maire,*  
*Denis RAPINEL*